

**PORANT COMPOSITION DU CONSEIL ETHIQUE DE LA RECHERCHE (CER-IRB) DE L'UCA**

**LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE**

Vu le code de l'éducation ;

Vu le code de la santé publique ;

Vu le décret n°2024-3 du 2 janvier 2024 modifiant le décret n°2020-1527 en date du 7 décembre 2020 portant création de l'établissement public expérimental Université Clermont Auvergne (UCA) ;

Vu les statuts de l'UCA ;

Vu la délibération du Directoire de l'Université Clermont Auvergne n° 2025-09-01-03 du 01 Septembre 2025 ;

**ARRETE**

**Article 1 :**

La composition du Comité Éthique de la Recherche (CER-IRB) de l'UCA, conformément à la délibération du Directoire précitée, comme suit :

NOM	Fonction-statut
Mathias BERNARD	Président UCA
Anne FOGLI	Première Vice-Présidente en charge du Pilotage et des Moyens, Référent IS de l'UCA, Présidente du CER-IRB de l'UCA
Françoise PEYRARD	Vice-présidente chargée de la formation
Claude BEAUDOIN	PU Biologie/iGReD, Enseignant en expérimentation animale
Christine BERTRAND	PU Droit Public/CMH, Directrice de l'Institut Droit Economie Management
Georges BROUSSE	PU-PH Psychiatre, Enseignement éthique en médecine
Pierre MATHIEU	PU Sciences de gestion et du management/CleRMA, Directeur de l'Institut Lettres, Langues, Sciences Humaines et Sociales
Florence FABERON	PU Droit Public/CMH
Hervé DANO	IE, Responsable Centre de Service, DOSI
Sophie MONCEAU	ASI, gestionnaire du CER-IRB UCA
Vanessa PREVOT	Vice-présidente chargée de la recherche
Philippe LABAZUY	Physicien LAMP
David THIVEL	PU STAPS/ACTé
Céline DARNON	PU PSSSE/LAPSCO
Alice NORMAND	PU PSSSE/LAPSCO
Rose-Marie BORGES	MCF IAE/CMH, Ancienne membre CPP Sud Est 6
Emna CHERIF	PU Management (membre extérieur UCA – Université de Rouen)
Géraldine RIX-LIEVRE	PU STAPS/ACTé
Sandra DEPLANCHE	IE, DPO - DAJI

Lilian CORNUT	IE, DPO Adjoint - DAJI
Claire MARLIAC	MCU Droit public/CMH
Corinne ROCHETTE	PU IAE/CleRMA
Valérie LÉGUÉ	PU UFR Biologie/PIAF - Chargée de mission science ouverte
Jean-Marie NEDELEC	PU SIGMA/ICCF - INP
Hélène VAILLANT-ROUSSEL	PU Médecine Générale, Directrice Unité de Recherche ACCePPT
Samuel LEPINE	MCF LCSH/PHIER

**Article 2 :**

L'arrêté n° UCA-2025-431 en date du 01 septembre 2025 est abrogé

**Article 3 :**

Le Directeur Général des Services de l'UCA est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand,

Pour le Président, par délégation, le Directeur  
Général des Services  
David ZUROWSKI

Le 2 octobre 2025

**Modalités de recours :** En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.